



Recommandations d'utilisation des règles FIBA

Octobre 2017

Depuis juillet 2017, la FIBA a apporté plusieurs changements à la réglementation qui sont maintenant applicables depuis le 1^{er} octobre au Québec. Ceux-ci comportent entre-
autre :

- La nouvelle règle du marcher (article 25.2)
- Faute antisportive (article 37.1.1)
- Disqualifications (articles 37.2.3, 36.3.3, 37.2.3, B8.3)
- Entraîneurs et banc (articles 2, 4 et 7)
- Tenue vestimentaire des joueurs (articles 4.2.1 et 2.4.5)
- Simulation de faute (articles 33.16 et 36.3.1)

Voir le lien suivant pour les explications, interprétations et vidéo:

http://www.basketball.qc.ca/fr/publication/nouvelle/reglement_officiel_du_basketball_2017-2018.html

Voici également un résumé des adaptations apportées depuis 2013 :

Il est recommandé par Basketball Québec que les nouvelles lignes soient appliquées selon les spécificités suivantes pour la saison :

	Ligne de 3pts	Clé	Demi-cercle Bloc/charge
Mini basket et plus jeune	Pas de ligne de 3pts	Nouvelle (où applicable)	Nouvelle (où applicable)
Benjamin et cadet AA-A (D2-D3)	6,25 mètres	Nouvelle (où applicable)	Nouvelle (où applicable)
Juvenile AA-A (D2-D3)	6,75 mètres (où applicable)	Nouvelle (où applicable)	Nouvelle (où applicable)
Cadet AAA (D1), juvenile AAA (D1), collégial et universitaire	6,75 mètres	Nouvelle	Nouvelle

Notes en lien avec ces applications :

1. En mini basket, il est recommandé de ne pas utiliser la ligne de 3pts en compétition. La majorité des athlètes ne sont pas en mesure de prendre un lancer de cette distance avec une forme appropriée.
2. Dans un objectif de développement graduel vers l'uniformité d'utilisation de la nouvelle ligne de 3pts, il est recommandé de demeurer à 6,25 mètres pour les catégories benjamine et cadette AA et A (D2 et D3).
3. Il est maintenant recommandé depuis la saison 2016 d'appliquer la ligne à 6,75 mètres pour les catégories cadette AAA (D1), juvénile AAA (D1), collégial et universitaire.
4. Basketball Québec encourage les écoles et centre sportif à tracer les deux lignes (à 6,25 et 6,75 mètres) ainsi que la clé rectangulaire et le demi-cercle de bloc/charge lors du surfaçage.

Il est recommandé par Basketball Québec d'appliquer la règle du 14 secondes sur un rebond offensif (selon les explicatifs du « Guide de formation des officiels mineurs en basketball ») avec les spécificités suivantes :

	24 secondes	Nouvelle règle du 14 secondes
Mini basket et plus jeune	Pas applicable	Pas applicable
Benjamin et cadet AA-A (D2-D3)	Où applicable	Où applicable
Juvenile AA-A (D2-D3)	Où applicable	Où applicable
Cadet AAA (D1), juvénile AAA (D1), collégial et universitaire	Applicable	Applicable